

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025**

Convocation en date du 28 Mars 2025, affichée le même jour.

Ordre du jour

- 1-Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations reçues du conseil municipal ;
- 2-Biens sans maître ;
- 3- Subventions ;
- 4- Quartier exemplaire ;
- 5- Vidéo protection ;
- 6- Eclairage public ;
- 7-Questions diverses.

**Etaient présents** : Mesdames BERTELLE B, ESCODA A, ECOCHARD S, NIGRA A, ROCHET A-F, SOURD S.  
Messieurs CARMINATI S, MERCIER André ? MERCIER P, NEVES A, REYNIER X, ROTTIER D, TERRASSON D.

Madame Anne-Françoise ROCHET est désignée comme secrétaire de la séance.  
La séance est ouverte à 20 heures 00. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.  
Le procès-verbal de la séance précédente, 07/04/2025, est lu et approuvé sans annotation de la part des conseillers municipaux.

**1<sup>er</sup> délibération, N° D2025028** : Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les délégations accordées à Mme le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020 ;  
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de ces délégations ;

**Le Conseil Municipal, prend acte :**

**-des marchés listés ci-dessous, passés et signés par le Maire depuis la précédente séance du Conseil Municipal :**

N° décision Et date	Décision/objet du marché	Attributaire	Montant HT en €
2025011 14/04/2025	Achat d'une motopompe pour l'arrosage	Billet fournisseur VASLERHONE (01)	268.55 € HT
2025012 14/04/2025	Achat de divers matériels pour le service technique (vis à bois, gants, adhésif...)	Billet fournisseur VASLERHONE (01)	154.51€ HT
2025013 14/04/2025	Réparation tondeuse Etesia	Crausaz NURIEUX VOLOGNAT (01)	1 405.85€ HT
2025014 14/04/2025	Achat de 4 pneus pour le Camion	Firstop MONTREAL LA CLUSE (01)	487.25€ HT
2025015 14/04/2025	Achat de fleurs pour le fleurissement de la commune	Favre Horticulteur ARBENT (01)	316.23€ HT
2025016 14/04/2025	Contrôle des poteaux d'incendie de la commune	Aquarem DAGNEUX (01)	975.00€ HT
2025017 14/04/2025	Changement de la porte d'entrée de la mairie	AML Matafelon-Granges (01) DI PIETRO Electricité BRION (01)	8 838.00€ HT 1 840.00€ HT
2025018 05/05/2025	Arrêt de porte en métal à ressort avec commande de pied	AML MATAFELON (01)	265.00€ HT
2025019 05/05/2025	Chariot 2 niveaux et 5 bacs, 10 tables rondes avec son chariot, 10 tables longues avec son chariot, 10 bancs	ADEQUAT VALENCE (26)	3273.01€ HT

**MAIRIE DE SAMOGNAT-- Département de l'Ain**

N° décision Et date	Décision/objet du marché	Attributaire	Montant HT en €
2025020 05/05/2025	1 aspirateur MIELE	MDA ARBENT (01)	233.33€ HT
2025021 13/05/2025	Voirie Chemin des Pins, Route de Condamine, place de l'Eglise, parking des Combelles, Rue du Banchets, Route d'Arfontaine	COLAS SAINT-DENIS-LES- BOURG	20 969.25€ HT
2025022 13/05/2025	Carport composé de 3 modules pour la salle des fêtes, Coffre Design en aluminium avec toile coloris A501 Ecrû pour la salle des fêtes, et une Marquise en aluminium pour l'entrée de la mairie	FMS à Oyonnax TLB HABITAT 28 Route de Dortan 01100 Oyonnax	32 458.33€ HT

**1<sup>er</sup> point : Biens sans maître**

Madame le Maire explique en quoi consiste un bien sans maître :

Cas N°1 :

Immeubles faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans,  
Sans héritier ou aucun héritier ne s'est manifesté

Cas N°2 :

Immeubles sans propriétaire connu  
Taxes foncières non acquittées depuis plus de 3 ans ou acquittées par un tiers,

Cas N°3 :

Immeubles sans propriétaire connu,  
Non éligible à la taxe foncière sur les propriétés bâties  
Taxe foncière sur les propriétés non bâties non acquittée depuis plus de 3 ans ou  
acquittée par un tiers

Elle explique le cas de la succession CHAPELUT où il reste environ une trentaine de parcelles de terrains qui sont laissés à l'abandon.

La résidence Joséphine se situait sur une des parcelles de la succession CHAPELUT où il a fallu mettre en place une procédure d'expropriation avec dépôt et consignation de 90 000€.

Dorénavant cette procédure de biens sans maître permet de rétrocéder ces parcelles aux communes ou EPCI concernés sans frais.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à se renseigner pour mettre en place cette procédure notamment pour cette succession.

**2<sup>ème</sup> délibération, N° D2025029 : Subventions**

Madame le Maire explique avoir reçu deux demandes de subventions depuis le dernier conseil municipal :

Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie (FNACA)  
Association Accueillir des Professions de Santé dans le Haut-Bugey

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE d'attribuer 100€ de subvention à la FNACA

200€ de subvention à Association Accueillir des Professions de  
Santé dans le Haut-Bugey

CHARGE Madame le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier

**2<sup>ème</sup> point : Quartier exemplaire**

Madame le Maire souhaite revenir sur le projet du quartier exemplaire qui devait se situer Chemin du Saut, en continuité de la Résidence Joséphine.

Au vu de la conjoncture actuelle et du cahier des charges de ce projet, les promoteurs sont réticents à se lancer dans ce projet.

C'est pourquoi, vu l'arrêt prochain de la révision du PLUIH et du SCOT, il convient de revoir en l'allégeant, le cahier des charges du quartier exemplaire afin de cibler les promoteurs. Pour cela, il est proposé de former un groupe de travail au sein du conseil municipal : Serge, André, Brigitte, Anne -Françoise et Annie.

**3<sup>ème</sup> point** : Vidéo protection

Madame le Maire propose de travailler sur une mise en place d'un système de vidéoprotection afin de sécuriser la commune. Ceci faciliterait également la gendarmerie en cas d'effraction ou autres...

**4<sup>ème</sup> point** : Eclairage public

En 2027 au vu des nouvelles réglementations, l'éclairage public de la commune sera obsolète car on ne trouvera plus d'ampoule pour réparer les lampadaires ne fonctionnant plus. C'est pourquoi il convient de faire réaliser une étude pour le remplacement de l'intégralité de notre éclairage public en LED, soit 196 points, et cela permettra une grosse économie d'énergie en consommation.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter le SIEA afin de faire réaliser cette étude.

**Questions diverses**

**Famy :** Madame le Maire explique avoir reçu la semaine dernière l'entreprise Famy avec le Président de la SOT afin de savoir où en est le projet de Merlon. L'entreprise Famy doit remettre à jour le coût du chantier en fonction des travaux avec la Suisse, à la fin de l'été, ils informeront Madame le Maire afin de savoir si le projet peut toujours être réalisé ou non.

**Novat'home :** Madame le Maire a relancé l'entreprise Novat'home pour la maîtrise d'œuvre pour le projet de réfection de la scène de la salle des fêtes, un rendez-vous est fixé le 23/05.

**Assurance Groupama :**

Madame le Maire fait part du rendez-vous avec l'assurance Groupama, assurance actuelle de la commune, où il a été demandé de revoir les contrats dans sa globalité. De plus, Groupama offre la possibilité aux communes de réaliser son PCS (Plan Communal de Sauvegarde) par le biais d'un service Prédicte où notamment il y a une veille météorologique. Pour cela, il convient de transcrire notre PCS actuel dans Prédicte, un accompagnement est prévu en Visio sur un nouveau logiciel afin d'effectuer cette mission. Xavier, Serge et Dominique seront présents.

Madame le Maire fait part du courrier de Monsieur ROTTIER Dominique, reçu en mairie le 15/05 dernier, concernant la démission de son poste de 3<sup>ème</sup> adjoint à la mairie à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2025 en raison de son prochain déménagement. Celui-ci démissionne de son poste d'adjoint mais reste conseiller municipal.

Madame le Maire se charge de prévenir les services de la Préfecture.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux d'une visite du marais tuffeux de la Belloire et de l'Anconnans qui aura lieu le samedi 21/06 de 10h à 12h00. Cette visite est organisée par le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels et sensibles) et du SR3A (Syndicat de la Rivière Ain Aval et ses Affluents), ceci notamment afin de montrer les travaux réalisés l'année dernière. Une information sera envoyée par mail aux administrés ainsi qu'une diffusion sur le panneau lumineux.

Une visite des chantiers réalisés avec l'ONF est prévue pour le conseil municipal le 11/06.

Prochain conseil municipal : 30/06/2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15  
Vu par nous, Maire de Samognat, pour être affiché le

A Samognat, le  
Le Maire

  
Annie ESCODA



La secrétaire de séance

Anne-Françoise ROCHET